

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 12

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Signature d'une convention
tripartite avec l'Agglomération
Plaine Vallée Forêt de
Montmorency et l'association Cami
sport & cancer dans le cadre de
l'action sport'en bib

Séance ordinaire du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 8 septembre 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 20 SEP. 2023

Publiée le : 20 SEP. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 20 SEP. 2023

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORCIER



Présents :

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET,
M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO,
Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, Mme
DUHALDE, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme
CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M ZUILI, M.
DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH.....Procuration à M. GUIRAUDET
M. GELLER.....Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX
Mme PHILIPON
M. ESKENAZI.....Procuration à Mme BONNET-CHAMBON

Absents

Mme GROSJEAN
M. AVEAUX
M RAUMEL

Secrétaire de séance :

M. DUCHÊNE

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Direction des Affaires Culturelles
PJ/AM

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°12

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE FORET DE MONTMORENCY ET L'ASSOCIATION CAMI SPORT & CANCER DANS LE CADRE DE L'ACTION SPORT'EN BIB

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat tripartite entre la Ville de Montmorency, la communauté d'agglomération Plaine Vallée Forêt de Montmorency et l'association CAMI sport & cancer

Considérant qu'il convient de formaliser le partenariat nécessaire à l'animation du réseau des bibliothèque dans le cadre de l'action communautaire Sport'en bib au sein de la bibliothèque Aimé Césaire de la commune de Montmorency ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles et patrimoine en date du 28 août 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. SAURAY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE la convention tripartite avec l'agglomération Plaine Vallée Forêt de Montmorency et l'association CAMI Sport & Cancer dans le cadre de l'action Sport'en bib.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents y afférent

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Charles DUCHÊNE
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

